Informations de base

1999/2081(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 2/1999: section II, Conseil **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE)	22/07/1999
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/06/1999	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)1575	Résumé
21/06/1999	Publication du projet de budget du Conseil	09109/1999	Résumé
22/07/1999	Vote en commission		
22/07/1999	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0001/1999	
23/07/1999	Décision du Parlement	T5-0007/1999	Résumé
23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/09/1999	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/1999	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2081(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/11073

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0001/1999 JO C 301 18.10.1999, p. 0083	22/07/1999	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0007/1999 JO C 301 18.10.1999, p. 0087-0091	23/07/1999	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Projet de budget du Conseil		09109/1999	21/06/1999	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Avant-projet de budget de la Commission		SEC(1999)1575	08/06/1999	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 1999/0861 JO L 339 30.12.1999, p. 0029

Budget rectificatif et supplémentaire 2/1999: section II, Conseil

1999/2081(BUD) - 23/07/1999 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. WYNN (PSE), le Parlement rappelle que les dépenses opérationnelles afférentes à la PESC sont inscrites à la sous-section B8 de la section III. Il précise que les onze nouveaux emplois permanents ou temporaires proposés à la suite de la nomination du Secrétaire général/Haut représentant concernent uniquement des dépenses de fonctionnement. Aucun amendement n'ayant été déposé au projet de budget, le parlement considère que le projet de budget rectificatif a été adopté.

Budget rectificatif et supplémentaire 2/1999: section II, Conseil

1999/2081(BUD) - 21/06/1999 - Projet de budget du Conseil

En date du 21.06.1999, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire 2/99 le concernant et confirmant la création de 11 postes des travail relatifs au Haut Représentant pour la PESC. La création de ces postes de travail n'implique aucune modification budgétaire. De ce fait, tant le volet dépenses que celui des recettes du budget reste inchangé.

Budget rectificatif et supplémentaire 2/1999: section II, Conseil

1999/2081(BUD) - 08/06/1999 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire pour l'année 1999 (AP-BRS 2/99) concernant le Conseil.
CONTENU : Conformément au règlement financier, la Commission présente à l'Autorité budgétaire un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n°2 de 1999 concernant la section II du budget des Communautés, à savoir le Conseil. L'objectif de ce budget rectificatif est de permettre la mise en place d'une structure d'accueil destinée au Haut Représentant pour la PESC. Il s'agit en particulier de prévoir des postes de travail nouveaux pour le Haut représentant lui-même et ses collaborateurs (soit 11 postes de fonctionnaires permanents ou temporaires, au total).